



## 987500 Zinc nitrate pur

### 1. Identification de la substance/préparation et de la société/compagnie

#### 1.1 Identification de la substance ou de la préparation

Dénomination:

Zinc Nitrate 6-hydrate

#### 1.2 Utilisation de la substance/préparation:

Pour usages de laboratoire, analyse, recherche chimie fine.

#### 1.3 Identification de la société ou compagnie:

**PIERRE EDUCATION**

2, rue Gutenberg

57206 Sarreguemines BP80609

**0387 9514 77**

*Urgences:*

C.H.U. de Nancy

Centre anti-Poisons

Tél. 03 8332 3636

### 2. Composition/Informations des composants

Dénomination: Zinc Nitrate 6-hydrate

Formule:  $Zn(NO_3)_2 \cdot 6H_2O$  M.=297,47 CAS[10196-18-6]

Numéro CE (EINECS): 231-943-8

### 3. Identification des dangers

Favorise l'inflammation des matières combustibles. Nocif en cas d'ingestion. Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.

### 4. Premiers soins

#### 4.1 Indications générales:

Ne jamais donner à boire, ni provoquer des vomissements en cas de perte de connaissance.

**4.2 Inhalation:**

Transporter la personne à l'air libre. Si le malaise persiste, recourir à l'assistance d'un médecin.

**4.3 Contact avec la peau:**

Laver à grande eau. Retirer les vêtements contaminés.

**4.4 Yeux:**

Laver à grande eau en gardant les paupières soulevées. Recourir à l'assistance d'un médecin.

**4.5 Ingestion:**

Boire beaucoup d'eau. Provoquer des vomissements. Recourir à l'assistance d'un médecin.

**5. Mesures de lutte contre les incendies**

**5.1 Moyens d'extinction appropriés:**

Ceux appropriés au milieu.

**5.2 Moyens d'extinction qui NE doivent PAS être utilisés:**

-----

**5.3 Risques particuliers:**

Incombustible. Favorise la formation d'incendies. Conserver éloigné de substances combustibles. En cas d'incendie, il peut se former des vapeurs toxiques de NOx.

**5.4 Equipements de protection:**

-----

**6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel**

**6.1 Précautions individuelles:**

Ne pas inhaler la poussière.

**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**

-----

**6.3 Méthodes de ramassage/nettoyage:**

Ramasser à sec et déposer dans des conteneurs pour résidus, pour leur élimination postérieure, conformément à la législation en vigueur. Nettoyer les restes à grande eau.

**7. Manipulation et stockage.**

**7.1 Manipulation:**

Sans indications particulières.

**7.2 Stockage:**

Récipients bien fermés. Ambiance sèche. Garder éloigné de substances inflammables, de sources d'ignition et de chaleur.  
Température ambiante.

## **8. Contrôles d'exposition/protection personnelle**

### **8.1 Mesures techniques de protection:**

-----

### **8.2 Contrôle limite d'exposition:**

-----

### **8.3 Protection respiratoire:**

Encas de formation de poussière, utiliser un équipement respiratoire approprié.

### **8.4 Protection des mains:**

Utiliser des gants appropriés

### **8.5 Protection des yeux:**

Utiliser des lunettes appropriées.

### **8.6 Mesures d'hygiène particulières:**

Utiliser des vêtements de travail appropriés. Ôter les vêtements contaminés. Se laver les mains avant les pauses et après avoir terminé le travail.

### **8.7 Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement:**

Remplir les engagements autres que de la législation locale relative à la protection de l'environnement.

Le fournisseur de l'équipement de protection doit spécifier le type de protection à porter lors de la manipulation de la substance ou de la préparation, y compris: le type de matière et le délai de rupture de la matière constitutive de l'équipement, complet et d'un niveau et de la durée du contact.

## **9. Propriétés physiques et chimiques**

Aspect:

Solide blanc.

Odeur:

Inodore.

pH 5,1 (50 g/l)

Point de fusion: 36°C

Densité(20/ 4):2,065

Solubilité:1800 g/l dans l'eau à 20°C

## 10. Stabilité et réactivité

### 10.1 Conditions devant être évitées:

Températures élevées.

### 10.2 Matières devant être évitées:

Composés organiques. Substances inflammables. Soufre.  
Cuivre. Carbone. Sulfures.

### 10.3 Produits de décomposition dangereux:

Vapeurs nitreuses.

### 10.4 Information complémentaire:

Hygroscopique. Sensible à la chaleur.

## 11. Information toxicologique:

### 11.1 Toxicité aiguë:

DL<sub>50</sub> oral rat: 1190 mg/kg

DL<sub>50</sub> intrapéritonéal souris: 110 mg/kg

Test de sensibilisation peau de lapin: 500 mg/24h: très

### 11.2 Effets dangereux pour la santé:

Par inhalation: Peut provoquer Oedème dans le tractus respiratoire.

En contact avec la peau: Irritations.

Par contact oculaire: Irritations.

Par ingestion: maux d'estomac, diarrhées. Irritation des muqueuses de la bouche, gorge, oesophage et tractus intestinal.

Par absorption de grandes quantités: méthémoglobinémie avec céphalées, hypotension, collapsus.

D'autres caractéristiques dangereuses ne sont pas à écarter.

Observer les précautions habituelles lors de la manipulation de produits chimiques.

## 12. Information Ecologique

### 12.1 Mobilité:

-----  
**12.2 Ecotoxicité:**

12.1.1 - Test EC<sub>50</sub> (mg/l):

Animaux à sang froid 0,065-50000 mg/l ; Classification : Ext. tox.- Tox.

Bactéries 0,2 -1,8 mg/l ; Classification : Ext. tox.

12.2.2 - Milieu récepteur :

Risque pour le milieu aquatique = Moyen

Risque pour le milieu terrestre = Bas

12.2.3 - Observations:

Ecotoxicité aiguë dans la zone de déversement.

**12.3 Dégradabilité:**

12.3.1 - Test: -----

12.3.2 - Classifications sur dégradation biotique :

DBO<sub>5</sub>/DCO Biodégradabilité = -----

12.3.3 - Dégradation abiotique selon pH : -----

12.3.4 - Observations:

-----  
**12.4 Accumulation:**

12.4.1 - Test:

-----

12.4.2 - Bioaccumulation:

Risque = -----

12.4.3 - Observations:

-----  
**12.5 Autres effets possibles sur l'environnement:**

Produit peu polluant pour l'eau. Les nitrates peuvent favoriser l'eutrophisation. Effet bactéricide.

**13. Considérations sur l'élimination**

**13.1 Substance ou préparation:**

Dans l'Union Européenne, des normes homogènes pour l'élimination des résidus chimiques ne sont pas établies; ceux-

ciont le caractère de résidus spéciaux, et leur traitement et élimination sont soumis aux législations internes de chaque pays. Il faut donc, selon le cas, contacter l'autorité compétente, ou bien les entreprises légalement autorisées pour éliminer des résidus.

2001/573/CE: Décision du Conseil du 23 juillet 2001 modifiant la décision 2000/532/CE de la Commission en ce qui concerne la liste de déchets.

Directive 91/156/CEE du Conseil du 18 mars 1991 modifiant la directive 75/442/CEE relative aux déchets.

### **13.2 Conditionnements contaminés:**

Les conditionnements et emballages contaminés des substances ou préparations dangereuses recevront le même traitement que les propres produits qu'ils contiennent.

Directive 94/62/CE du Parlement européen et du Conseil, du 20 décembre 1994, relative aux emballages et aux déchets d'emballages.

## **14. Information relative au transport**

Terrestre (ADR 1999):

Dénomination technique: Zinc Nitrate 6-hydrate

ONU 1514 Classe: 5.1 Paragraphe et lettre: 22b

Maritime (IMDG):

Dénomination technique: Zinc Nitrate 6-hydrate

ONU 1514 Classe: 5.1 Groupement d'emballage: II

Aérien (ICAO - IATA):

Dénomination technique: Nitrate de zinc

ONU 1514 Classe: 5.1 Groupement d'emballage: II

Instructions de l'emballage: CAO 511 PAX 508

## **15. Information réglementaire**

Étiquetage selon Directive de la CE

Symboles: 

Indications de danger: Comburant Nocif

Phrases R: 8-22-36/37/38 Favorise l'inflammation des matières combustibles. Nocif en cas d'ingestion. Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.

#### **16. Autres informations**

Numéro et date de la révision: 0 05.04.02

Les données consignées dans la présente Fiche de Données de Sécurité sont basées sur nos connaissances actuelles, leur unique objet étant d'informer sur les aspects de sécurité, elles ne garantissent pas les propriétés et caractéristiques y mentionnées.